



Rapport sur la durabilité 2025

Fondation collective Vita

Fondation collective Vita

Engagement pour la durabilité 2025



84,9%

des votes sur les questions climatiques

En ce qui concerne le vote, nous avons accordé une plus grande attention aux questions relatives au climat et au droit du travail.



420 millions

de francs d'investissement
en Green Bonds depuis 2022.



-43,7%

d'intensité moyenne pondérée de CO₂e dans le portefeuille d'actions

L'intensité moyenne pondérée de CO₂e dans le portefeuille d'actions de la Fondation collective Vita a pu être réduite de 43,7 pour cent depuis l'année de référence 2019.

-46,7%

d'émissions de CO₂e
dans la catégorie de placement
Immobilier Suisse depuis 2010.



-42,7%

d'intensité moyenne pondérée de CO₂e dans le portefeuille d'obligations d'entreprises

L'intensité moyenne pondérée de CO₂e du portefeuille d'obligations d'entreprises de la Fondation collective Vita a baissé de 42,7 pour cent depuis l'année de référence 2019.

Table des matières

Généralités	4
Temps forts de l'année	6
1 Principes du développement durable	8
2 Trois piliers principaux	10
2.1 Actionnaire active	12
2.2 Décarbonation durable	18
2.3 Placements axés sur l'impact	23
Annexe	26
Rapport ESG de l'ASIP	27

Généralités

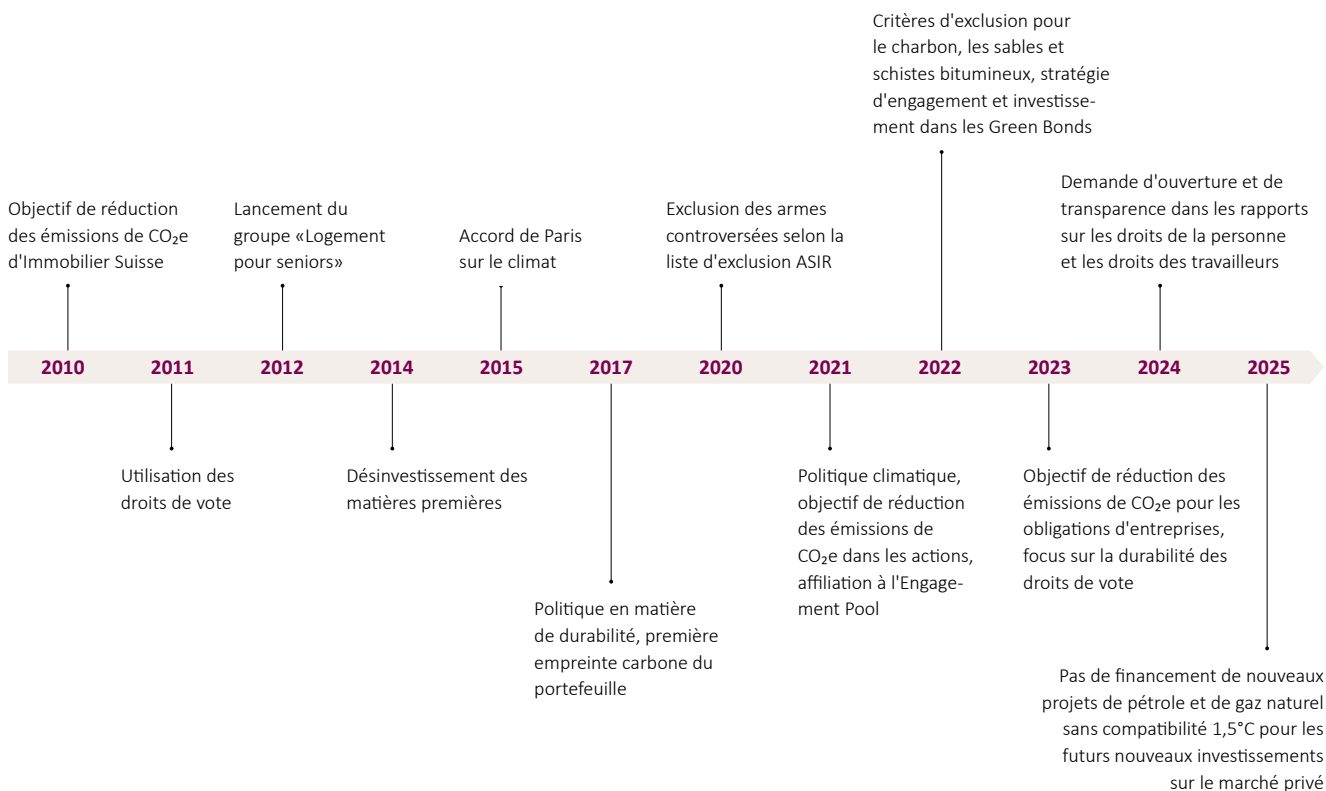
La Fondation collective Vita a mis l'accent sur le développement durable au plus tôt.

Nous sommes l'une des plus grandes institutions collectives et communes semi-autonomes de Suisse, et à ce titre nous nous engageons en faveur d'une distribution équilibrée et équitable des prestations de vieillesse et minimisons progressivement les solidarités non prévues par le système: afin de garantir un avenir financier serein aux bénéficiaires.

Afin de générer les revenus des placements dont nous avons besoin, nous investissons à long terme. Par nos actions, nous voulons avoir un impact positif sur la société. Investir de manière responsable est donc un pilier important de notre stratégie de placement. Nous investissons de manière ciblée dans des placements avec un impact positif («impact investing»). Dans la mise en œuvre des processus de placement, nous prenons explicitement en compte les aspects écologiques (E), sociaux (S) et de la gouvernance d'entreprise (G).

La Fondation collective Vita suit une approche de durabilité positive et gère son portefeuille en ce sens. La gestion des risques permet d'éviter les risques dans le portefeuille et, si nécessaire, un dialogue concret est mené avec les entreprises dans lesquelles la fondation investit dans le cadre de la gestion active du portefeuille.

Nous nous engageons à respecter les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Dans le rapport 2024, la fondation a obtenu au moins une note de 4 étoiles dans presque toutes les catégories. Le prochain rapport aura lieu en 2026.



Temps forts de l'année

2025 fut une année couronnée de succès pour la Fondation collective Vita. Notre Conseil de fondation a été réélu, le taux de couverture a évolué positivement grâce à la bonne performance de placement et nous nous sommes fixé de nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour nos placements en actions.



Innovation

À l'automne 2025, nous avons lancé notre nouvelle application web: la Boussole de la retraite a été conçue pour les personnes à partir de 50 ans. Cet outil les aide à préparer activement la prochaine étape de leur vie.

Découvrez l'outil dès maintenant sur pension.transparente.ch/fr

Exercice

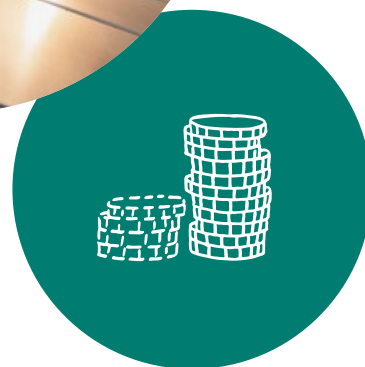
La Fondation collective Vita a bouclé l'exercice 2025 sur une performance nette de 6,4%. La plus forte contribution au rendement est due aux actions. Le taux de couverture au 31 décembre 2025 est de 115%.

Pour en savoir plus, consultez le rapport de gestion.



Décarbonation

En tant que membre de la «Net-Zero Asset Owner Alliance», la Fondation collective Vita s'est clairement prononcée en faveur de l'objectif «zéro émission nette» à l'horizon 2050. En 2025, nous nous sommes fixé pour objectif de réduire de 50% l'intensité moyenne pondérée en CO₂e des placements en actions entre 2019 et 2029.



Rémunération

À long terme, la Fondation collective Vita vise une rémunération moyenne d'environ 3% par an, tout en veillant à maintenir en permanence un équilibre entre une rémunération attractive et la stabilité financière de la fondation. En 2026, les avoirs de vieillesse seront rémunérés à un taux pouvant atteindre 4%.



Conseil de fondation

Depuis le début de l'année 2025, Petra Arnold Schlüssel est présidente du Conseil de fondation de la Fondation collective Vita, tandis que la vice-présidence est assurée par Stefan Wyss. Dans le cadre des élections du Conseil de fondation, Fabian Zellweger a par ailleurs été élu nouveau représentant des employeurs au printemps 2025.

De plus amples informations sur le Conseil de fondation sont disponibles dans le rapport de gouvernance.

1

Principes du développement durable

Les principes ESG constituent le cadre de la mise en œuvre de notre stratégie d'investissement.

1. Investissements à long terme

La Fondation collective Vita a pour vision de garantir un avenir financier serein à tous ses assurés. Elle investit durablement, à long terme et tient ses promesses financières.

2. Gestion des risques responsable

La Fondation collective Vita se conforme activement à son devoir de diligence et prend en compte les critères financiers et de durabilité dans ses décisions. Ces critères sont intégrés à la gestion des risques, ce qui crée de la valeur ajoutée à long terme.

3. Mise en œuvre cohérente

La Fondation collective Vita poursuit son objectif d'intégrer la durabilité dans tous les projets et initiatives opérationnels. La stratégie de placement est mise en œuvre en prenant en considération les critères de durabilité dans toutes les catégories de placement.

4. Engagement actif

En tant qu'actionnaire, la Fondation collective Vita exerce ses droits de vote en Suisse et à l'étranger. Si une entreprise enfreint des normes reconnues, nous instaurons un dialogue avec elle. Si ce dialogue ne produit aucun résultat, l'exclusion de l'entreprise est envisagée.

5. Placements axés sur l'impact

La Fondation collective Vita investit une partie de sa fortune de façon à produire un impact sur l'environnement, la société et les infrastructures («Impact Investing»). Elle se concentre sur les thèmes du changement climatique et de l'évolution démographique.

6. Objectifs tournés vers l'avenir

La Fondation collective Vita se fixe des objectifs mesurables et dont le degré de réalisation peut être présenté de façon transparente aux assurés. Les décisions de placement sont fondées et reposent sur des données de grande qualité.

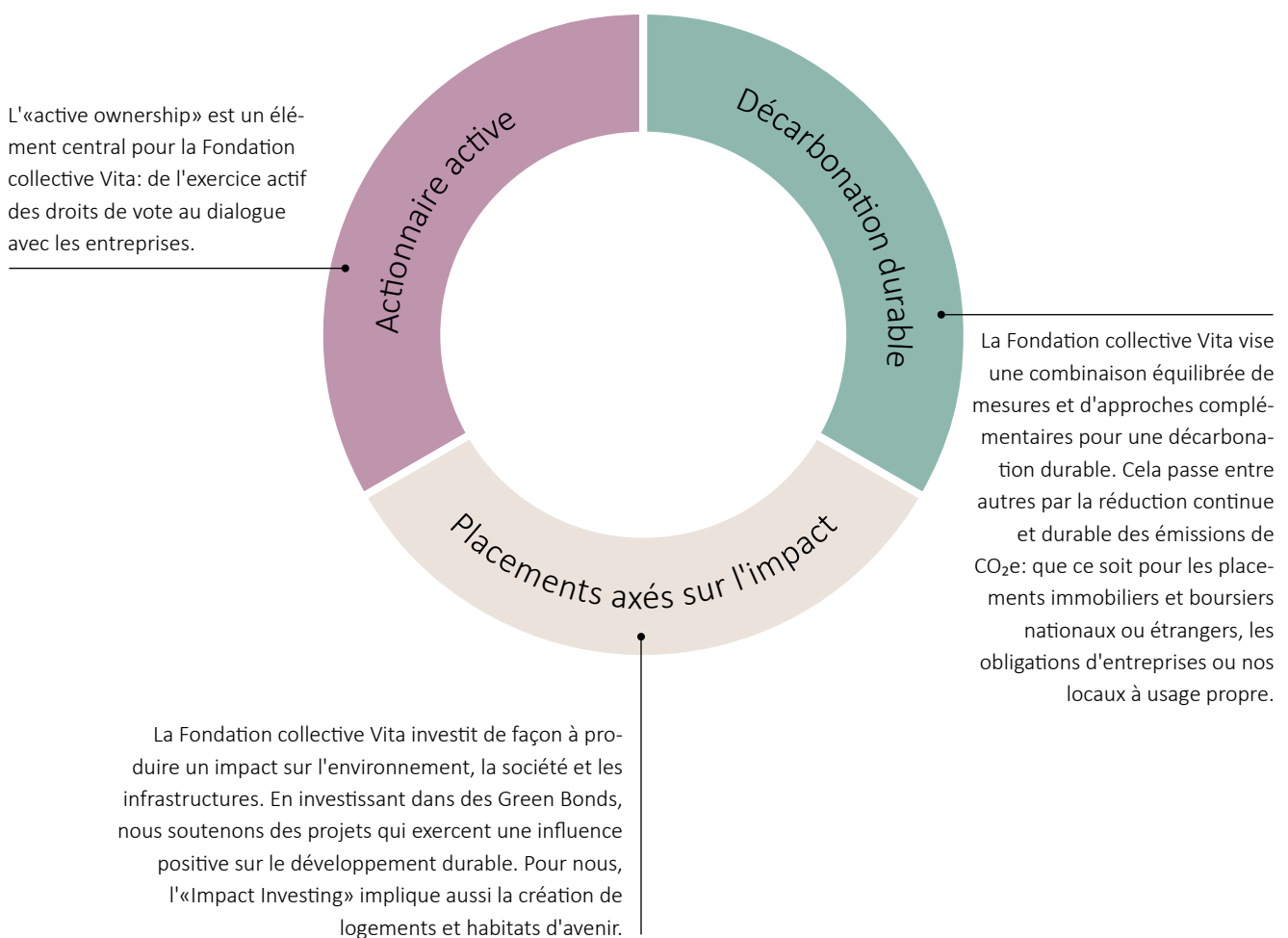
7. Coopérations et échanges

La Fondation collective Vita s'engage à respecter les principes d'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI) et cherche à dialoguer et collaborer avec différentes organisations et différents investisseurs dans le secteur du développement durable.

2

Trois piliers principaux

Actuellement, dans le secteur de la durabilité, nous nous concentrons sur trois champs d'action: engagement en tant qu'actionnaire actif, placements axés sur l'impact et investissements dans une décarbonation durable. Notre cadre de référence pour les placements durables, explique comment nous intégrons concrètement le thème de la durabilité dans notre processus de placement.



2.1

Actionnaire active

La Fondation collective Vita attache beaucoup d'importance à une bonne gouvernance d'entreprise et s'engage en faveur de normes d'intégrité et de transparence maximales, que ce soit dans sa propre gouvernance d'entreprise – qui est présentée en détail dans le rapport de gouvernance – ou dans ses investissements dans des entreprises. Pour les placements, cela implique une surveillance constante du portefeuille.

Exercice des droits de vote

Nous exerçons nos droits de vote d'actionnaire en Suisse et à l'étranger, toujours dans l'intérêt des assurés et avec le concours des «Institutional Shareholder Services» (ISS).

- La rémunération de la Direction et du Conseil d'administration, par exemple, doit toujours être appropriée et divulguée, les différents mandats doivent être transparents et les doubles mandats doivent être évités si possible.
- Le principe selon lequel les droits de vote doivent être exercés en se fondant sur des critères de durabilité, et pas uniquement sur les recommandations de la Direction, est ancré dans le règlement des placements.
- Par rapport au capital-actions que nous avons investi, nous avons, en 2025, exercé nos droits de vote auprès de plus de 99 pour cent des entreprises en Suisse et à l'étranger.

- Nous publions un rapport complet sur l'exercice des droits de vote dans les entreprises suisses et internationales sur le site Internet vita.ch. Dans ce rapport, nous expliquons également les raisons de nos décisions de vote, en accord avec les directives «Climate Action 100+» et les principes UN PRI.
- Depuis 2023, nous portons une plus grande attention aux questions climatiques et au droit du travail dans notre comportement de vote. Nous accordons une grande importance à la transparence et à la divulgation, notamment sur les questions environnementales et de durabilité. La politique de droit de vote est en accord avec notre stratégie climatique. Nos pratiques de vote découlent notamment du «Net Zero Company Benchmark» de l'initiative Climate Action 100+. Dans 84,9 pour cent des cas, nous avons voté conformément à ces attentes, exprimant ainsi notre soutien aux questions climatiques.
- Nous dialoguons activement avec les gérants de fortune, qui font tous partie du réseau «UN PRI». Pour offrir une valeur ajoutée maximale aux assurés, nous ne nous contentons pas d'édicter des règles d'exclusion: nous soutenons aussi activement les entreprises dans leur transition vers des modèles d'affaires durables.



Droits de vote exercés en 2025

3'998

assemblées générales au cours desquelles la Fondation collective Vita s'est prononcée.

45'412

propositions soumises sur lesquelles la Fondation collective Vita s'est prononcée.



12,2%

de nos votes s'opposaient aux propositions du management.

Dialogue actif

Nous nous engageons par le biais de plusieurs canaux. En 2021, nous avons rejoint l'Engagement Pool d'ISS et recherchons ainsi un dialogue direct avec les entreprises sur les thèmes du développement durable. L'adhésion à l'initiative «Climate Action 100+» dirigée par les investisseurs, l'engagement de nos gérants de fortune externes et l'adhésion à la «Net-Zero Asset Owner Alliance» sont autant de canaux supplémentaires.

Ce faisant, nous nous concentrons sur la gouvernance d'entreprise, le changement climatique et l'évolution démographique. Au vu du changement climatique en cours, notre dialogue sur la durabilité se concentre sur les secteurs particulièrement concernés comme les matières premières, l'énergie et l'approvisionnement. En tant qu'actionnaire active, il nous tient à cœur d'inciter les entreprises à axer leur activité sur la réduction de l'impact environnemental et à modifier leur com-

portement. Nous sommes convaincus qu'il est plus efficace d'initier une évolution positive que d'exclure des entreprises de manière générale. Nous n'avons recours aux exclusions de titres que si un dialogue continu et l'exercice de nos droits de vote n'ont entraîné aucune modification ou si les entreprises ne sont pas en mesure de renoncer à des activités controversées en raison de leur modèle d'affaires primaire.

– En 2025, nous avons, au moyen de nos canaux d'engagement, y compris avec des initiatives collectives et en soutenant des résolutions, cherché à dialoguer avec 438 entreprises ayant enfreint les normes dans les domaines de la corruption, de l'environnement et du droit du travail. Nous échangeons ainsi avec des entreprises causant 57,2 pour cent des émissions de CO₂e de notre portefeuille d'actions.



100%

Processus de placement ESG

Tous les gestionnaires d'actions et d'obligations appliquent les critères de durabilité dans leur processus de placement (catégories de placements traditionnelles).



100%

Investissement responsable

Tous les gérants de fortune ont signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI).



57,2%

Engagement actif

Nous dialoguons avec des entreprises causant 57,2 pour cent des émissions de CO₂e de notre portefeuille d'actions.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du climat, nous mettons l'accent sur la décarbonation tout au long de la chaîne de création de valeur des entreprises, conformément à l'accord de Paris sur le climat. Pour mieux évaluer si les entreprises se fixent des objectifs climatiques crédibles, nous nous appuyons sur la validation de la «Science Based Targets Initiative» (SBTi). SBTi est une initiative qui aide les entreprises du monde entier à se fixer des objectifs climatiques fondés sur la science. En outre, l'initiative indique la trajectoire de réduction sur laquelle les entreprises doivent s'engager pour être compatibles avec les objectifs mondiaux de zéro net.

Dans notre portefeuille d'actions, la proportion d'entreprises ayant des engagements vérifiés concernant le net zéro et des objectifs intermédiaires crédibles s'élève, selon le SBTi, à 52,7 pour cent.

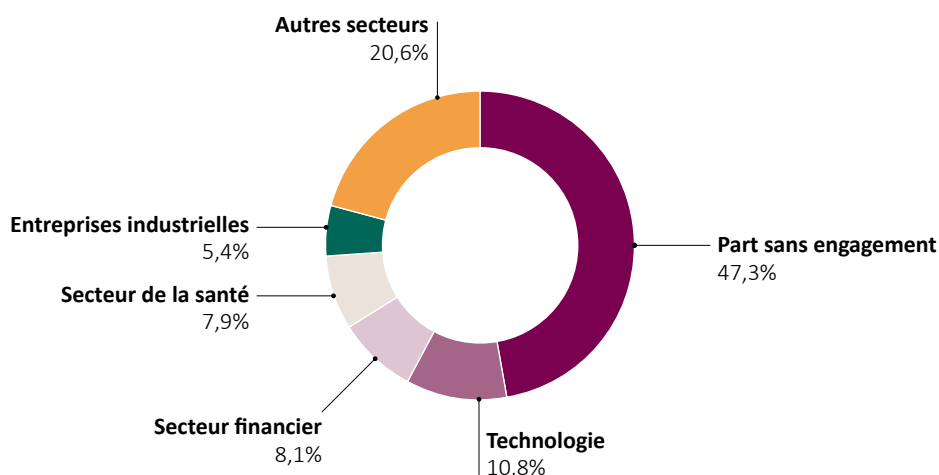


52,7%

Engagement en faveur du zéro net

Plus de la moitié des entreprises dans lesquelles nous investissons en actions ont prouvé qu'elles s'engagent à atteindre le zéro net et ont défini des objectifs crédibles.

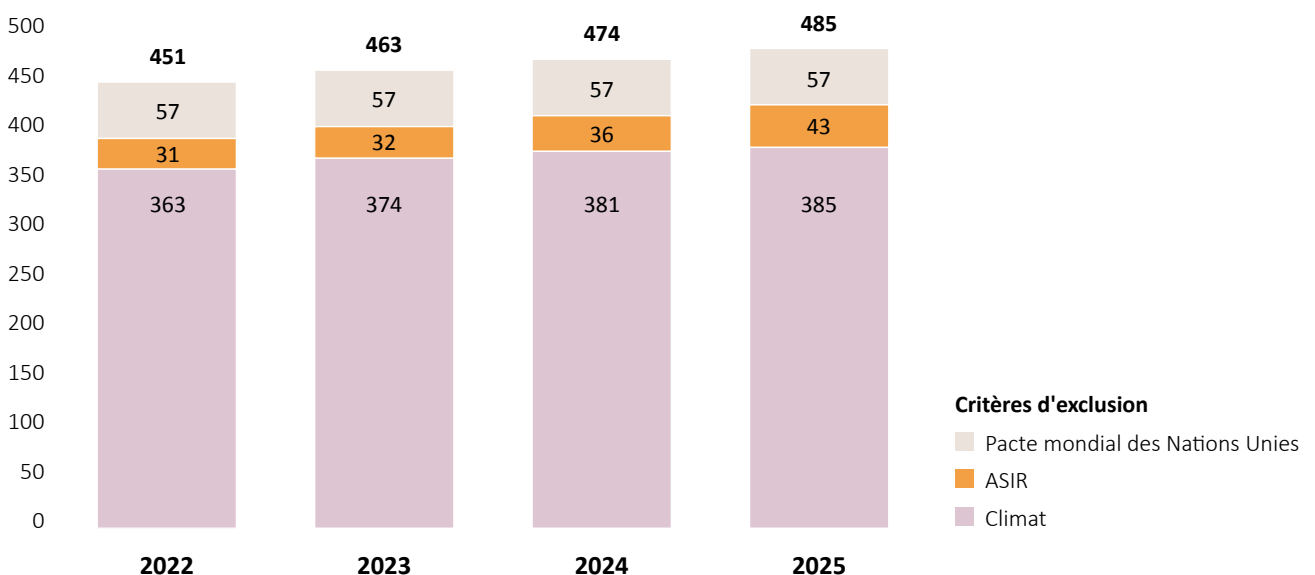
Engagement par secteur, en pourcentage des émissions de CO₂e



Intégration dans le processus de placement

- La Fondation collective Vita surveille la durabilité des gérants de fortune pour garantir que les critères de durabilité soient systématiquement respectés dans le processus de placement.
- Nous n'investissons pas dans l'armement et les armes atomiques controversées, exclus de notre portefeuille. Dans ce cadre, nous tenons compte de la liste d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR-SVVK) et des principes du «Pacte mondial des Nations Unies» sur les armes controversées. Depuis 2014, nous n'investissons plus directement dans les matières premières. De plus, nous excluons tout placement dans les opérations à terme sur le pétrole, le gaz et les produits agricoles.
- En 2022, nous avons décidé d'exclure de nos actions et de nos placements alternatifs les entreprises qui tirent plus de 30 pour cent de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique, qui produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique par an, qui produisent plus de 30 pour cent de leur électricité à partir du charbon ou qui sont en train de développer de nouveaux projets d'extraction du charbon ou de production d'électricité à partir du charbon. Nous avons également établi des critères d'exclusion similaires pour l'extraction de pétrole des sables bitumineux et l'exploitation des schistes bitumineux. Les exclusions mentionnées s'appliquent également aux obligations d'entreprises avec les objectifs de réduction de CO₂e adoptés en 2023. Nous sommes convaincus de contribuer ainsi à la décarbonation du secteur de l'énergie.
- En raison des critères d'exclusion susmentionnés, 485 entreprises au total ont été retirées de nos portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises ainsi que des placements alternatifs. Par rapport à l'année précédente, six entreprises dépassent désormais les valeurs limites fixées pour le charbon, les sables bitumineux et les schistes bitumineux. En outre, quatre entreprises ne respectent pas nos règles relatives aux investissements dans des armes controversées. Trois autres entreprises ont été exclues sur la base des critères comportementaux. En contrepartie, nous avons retiré deux entreprises de la liste d'exclusion.
- Tous les gérants de fortune de la Fondation collective Vita s'engagent activement.

Nombre d'entreprises exclues du processus de placement



Nomura est en discussion avec une entreprise spécialisée dans les composants électroniques qui a besoin de minéraux rares pour leur fabrication. Afin de minimiser les risques du processus de distribution, l'entreprise a mis en place la directive d'approvisionnement «Green Partner System». Celle-ci garantit que les achats sont effectués exclusivement auprès de partenaires qui respectent des normes écologiques et éthiques strictes. Des vérifications récentes montrent que l'entreprise continue de diversifier sa base de fournisseurs et évite de manière ciblée les fournisseurs à haut risque. La résilience et la responsabilité au sein du processus de distribution s'en trouvent durablement renforcées.

Un prestataire de services financiers a été encouragé par le groupe DWS – gestionnaire d'actifs d'un véhicule de placement dans lequel la fondation collective Vita investit – à mettre davantage l'accent sur les incitations à long terme dans la rémunération des cadres dirigeants. Par la suite, l'entreprise a adapté sa politique de rémunération. L'accent a été placé sur la rémunération en actions et les seuils de performance pour les primes à long terme ont été relevés. Ces ajustements soulignent les progrès réalisés dans l'orientation de la rémunération des cadres dirigeants vers une création de valeur durable sur le long terme.

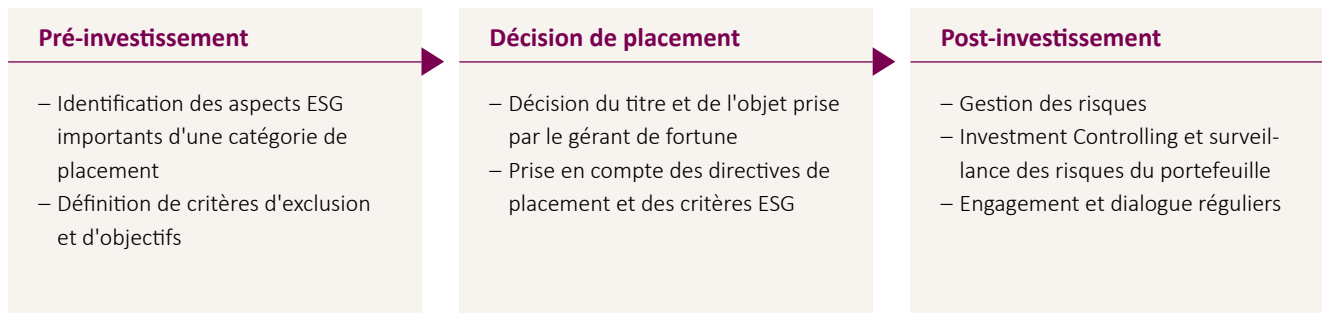
Adhésions

La Fondation collective Vita s'engage en faveur de la promotion collaborative de la durabilité et participe à diverses coopérations afin de développer ses placements responsables. En 2021, nous avons renforcé notre engagement par deux nouvelles adhésions pour renforcer notre orientation vers la protection du climat et la décarbonation continue.

- Fin 2021, la Fondation collective Vita a adhéré à l'initiative «Climate Action 100+». Dirigée par des investisseurs, cette initiative veut inciter les plus gros générateurs d'émissions de CO₂e au monde à prendre des mesures contre le changement climatique. L'initiative a conçu ce que l'on appelle un Benchmark «Net Zero Company» qui poursuit trois objectifs généraux: réduction des émissions, gestion de l'entreprise tenant compte des aspects climatiques ainsi que publication et mise en œuvre des plans de transition vers zéro émission nette. Les progrès des entreprises sont documentés dans le [Progress Update 2025 de Climate Action 100+](#). Grâce à notre politique de vote sur mesure, nous votons en accord avec les votes d'actionnaires liés au climat caractérisés par la Climate Action 100+.
- Pour promouvoir la décarbonation, la Fondation collective Vita est la première fondation collective suisse à avoir adhéré à la «Net-Zero Asset Owner Alliance». Il s'agit d'un groupe international d'investisseurs institutionnels qui s'engagent à aligner leur portefeuille de placements sur l'objectif «zéro émission nette» à l'horizon 2050. En 2025, nous avons fait le point pour la troisième fois sur nos objectifs et leur avancement. Le rapport a de nouveau été classé «green light»: il répond donc aux exigences de l'Alliance.
- Depuis 2020, nous sommes membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), qui souhaite renforcer la position de la Suisse dans le secteur de l'économie financière durable. Elle soutient ses membres en développant des pratiques éprouvées, en réunissant les conditions-cadres requises et en créant des outils.
- En 2020, nous avons signé les Principes pour des investissements responsables des Nations Unies (UN PRI). Nous nous engageons ainsi à intégrer les facteurs ESG dans notre gouvernance et notre stratégie de placement et à établir les rapports correspondants sur la mise en œuvre. Dans le rapport 2024, la fondation a obtenu au moins une note de 4 étoiles (sur 5) dans presque toutes les catégories. Le prochain rapport aura lieu en 2026.

Gestion des risques responsable

La gestion des risques joue un rôle essentiel dans le processus de placement. On peut représenter les phases essentielles en termes de critères ESG dans le processus de placement de la façon suivante:



- Le processus de placement s'achève avec la gestion des risques. C'est également un instrument de contrôle qui fournit des valeurs empiriques et des informations précieuses pour fixer les bons objectifs en fin de compte.
- L'un des principaux outils de gestion des risques d'une caisse de pension est l'Investment Controlling. Il offre un aperçu de tous les indicateurs importants du point de vue des placements. Dans ce contexte, nous allons au-delà des indicateurs financiers ordinaires en intégrant les aspects ESG dans l'Investment Controlling. Chaque trimestre, nous contrôlons les positions cotées d'après les critères ESG. Pour chaque position et le portefeuille global, nous calculons un score qui nous permet de vérifier plus précisément si la notation ESG de l'ensemble du portefeuille reste dans la fourchette prescrite et si la liste des exclusions de l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables (SVVK-ASIR) – applicable au portefeuille global – est bien respectée. En outre, nous surveillons de près la part des combustibles fossiles dans notre portefeuille, pour lesquels les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat ont fixé une limite. Il y a donc un risque accru que ceux-ci ne soient plus exploités et se transforment en «stranded assets» (actifs irrécupérables). Cela nous permet d'identifier les écarts en amont et d'en discuter plus rapidement et de façon plus ciblée avec les gérants de fortune concernés.
- Le dialogue avec les gérants de fortune est ponctuel, mais également systématique et régulier. Les critères ESG sont intégrés au controlling des gérants de fortune. La progression de l'intégration des critères ESG est abordée chaque année. Les gérants de fortune sont questionnés sur les positions individuelles du portefeuille et la progression de l'ensemble du portefeuille fait l'objet d'un suivi rapproché. La progression de l'intégration des critères ESG est également vérifiée dans le cadre d'une enquête annuelle.
- Tous les trimestres, nous calculons notre empreinte écologique. Nous la suivons avec attention et considérons nos progrès en la matière. En 2021, la Fondation collective Vita a réfléchi à des objectifs concrets et à des indicateurs pour réduire ses émissions de CO₂e. Ceux-ci sont quantifiés puis publiés (cf. 2.2 Décarbonation durable).

2.2 Décarbonation durable

Les conséquences du changement climatique sont manifestes: les événements météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations ou pluies diluviennes) se multiplient. La protection climatique est l'un des enjeux majeurs de notre temps. Lors de la Conférence de Paris sur le climat à la fin de l'année 2015, plusieurs États se sont engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'Accord de Paris, signé en 2017 par la Suisse, a pour objectif de limiter le réchauffement moyen de la Terre à un niveau bien inférieur à deux degrés Celsius. L'un des éléments clés pour y parvenir est d'axer les flux financiers sur la réduction de l'impact environnemental.

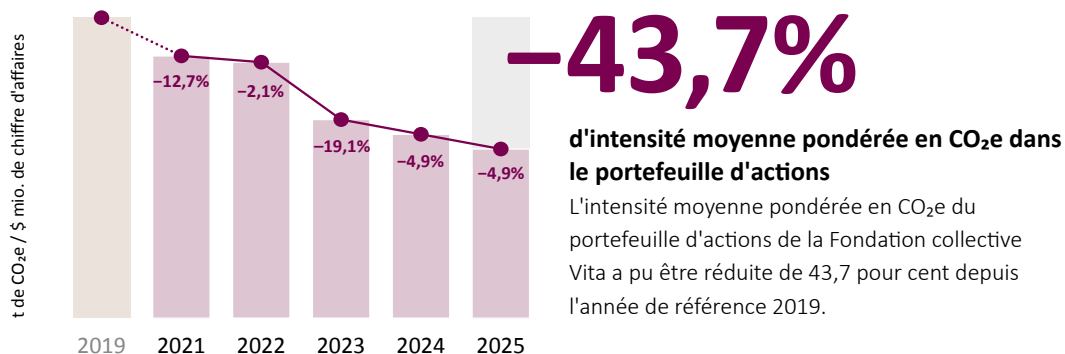
En qualité de grand investisseur, la Fondation collective Vita contribue à réduire les gaz à effets de serre en intégrant les aspects ESG. Depuis 2017, nous mesurons notre empreinte CO₂e et visons une réduction continue et durable des émissions de CO₂e, que ce soit pour les placements en actions et en biens immobiliers en Suisse et à l'étranger, les obligations d'entreprises, les hypothèques en Suisse ou nos propres immeubles. Nous avons déjà défini des objectifs de réduction concrets pour la moitié de notre portefeuille de placement. Nous promovons la décarbonation progressive de l'ensemble de notre portefeuille en visant l'objectif «zéro émission nette» à l'horizon 2050.

Nouvel objectif intermédiaire de réduction du CO₂e formulé pour les placements en actions

En 2021, la Fondation collective Vita a formulé pour la première fois un objectif de réduction du CO₂e pour les placements en actions. Celui-ci est en accord avec le premier «Target-Setting Protocol» de la nouvelle adhésion à la «Net-Zero Asset Owner Alliance». L'objectif intermédiaire (réduire les émissions de CO₂e de 20 pour cent avant fin 2024 par rapport à l'année de référence 2019) a été atteint.

Sur la voie du zéro net, nous avons défini un nouvel objectif intermédiaire: d'ici fin 2029, nous visons à réduire les émissions de CO₂e de 50 pour cent par rapport à l'année de référence 2019. Pour calculer les émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille, nous utilisons l'«intensité moyenne pondérée en CO₂e» comme indicateur. Pour cela, nous rapportons les émissions de CO₂e d'une entreprise à son chiffre d'affaires. Cette valeur est ensuite pondérée en fonction de la part de l'entreprise dans notre portefeuille d'actions.

L'intensité moyenne pondérée en CO₂e de notre portefeuille d'actions a diminué de 8 pour cent par rapport à l'année précédente et de 43,7 pour cent depuis l'année de référence 2019. Par rapport à l'univers global des actions investissables (MSCI All Country World Investable Market Index), cette valeur est inférieure de 28,3 pour cent.

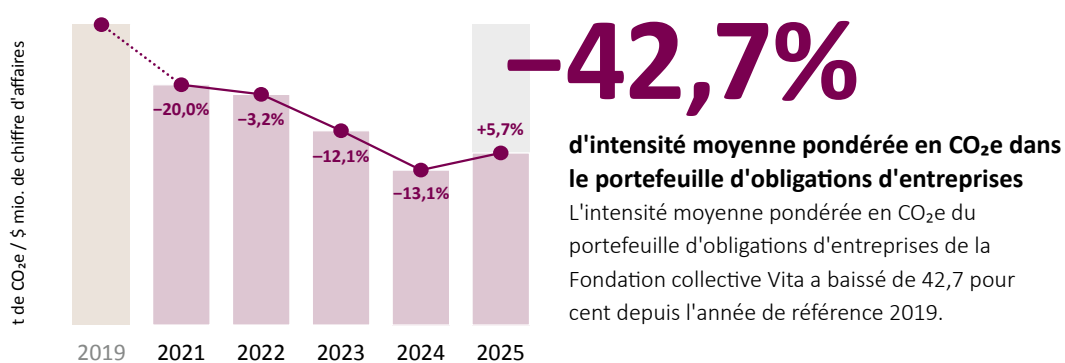


Obligations d'entreprises: objectif de réduction du CO₂e atteint, prochaine étape définie

En 2023, nous avons fixé des objectifs de réduction du CO₂e pour les obligations d'entreprises, conformément au protocole d'objectifs de la «Net-Zero Asset Owner Alliance». Pour atteindre nos objectifs intermédiaires, nous avons étendu les critères d'exclusion du charbon et des sables et schistes bitumineux aux obligations d'entreprises au premier trimestre 2023. Nous avons atteint l'objectif intermédiaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 22 pour cent avant fin 2024 (par rapport à l'année de référence 2019). Maintenant, nous nous concentrons sur la prochaine étape: une réduction de 40 pour cent des émissions de CO₂e d'ici fin 2029. Depuis l'année de référence 2019, l'intensité moyenne pondérée en

CO₂e de notre portefeuille d'obligations d'entreprises a diminué de 42,7 pour cent. Notre intensité en CO₂e est ainsi inférieure d'environ un quart à celle de l'univers mondial des obligations d'entreprises (Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index).

En décarbonant notre portefeuille de placements, nous contribuons, au sens large, aux objectifs de développement durable des Nations Unies, et plus précisément à l'objectif de développement 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. Nos autres objectifs sont décrits aux chapitre 2.3 Placements axés sur l'impact.



L'immobilier offre un grand potentiel pour réduire les émissions de CO₂e

Le secteur de l'immobilier fait partie des principaux responsables du changement climatique et de la pénurie de ressources. Une grande partie des émissions de CO₂e est due à l'immobilier. Selon l'inventaire des gaz à effet de serre les statistiques des émissions de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les émissions de CO₂ du parc immobilier suisse représentent actuellement 22 pour cent des émissions totales de CO₂ en Suisse. Les émissions de gaz à effet de serre par surface de référence énergétique des bâtiments suisses sont désormais inférieures de 67,5 pour cent à leur niveau de 1990 et ont tendance à diminuer. Et ce, bien que les surfaces chauffées aient augmenté de plus de 50 pour cent depuis 1990. Cette tendance positive est due à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'installation plus fréquente de systèmes de chauffage durables lors de la rénovation des bâtiments.* Il apparaît ainsi que la rénovation énergétique d'immeubles anciens, l'optimisation de l'exploitation et le remplacement structuré du chauffage des immeubles existants permettent de contribuer large-

ment à réduire la consommation d'énergie. Nous ne détenons pas de biens immobiliers directement, mais réalisons nos investissements immobiliers par le biais de placements indirects. Dans le dialogue avec nos gérants de fortune, nous agissons pour qu'ils se fixent des objectifs de réduction du CO₂e.

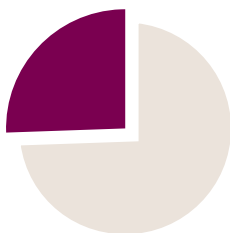
Au cours des dernières années, le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) s'est établi comme norme mondiale pour évaluer la performance environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) des fonds immobiliers et des entreprises. Le GRESB Assessment dresse un «GRESB Score» qui tient compte de critères tels que l'engagement, la consommation d'eau, l'efficacité énergétique, la gestion des déchets et la certification des bâtiments. Ce score permet d'établir un comparatif avec les concurrents tout en présentant des mesures d'amélioration de la performance ESG. Presque tous nos placements immobiliers ont participé à cette comparaison au cours de l'année sous revue.

Mix énergétique Immobilier Suisse (état fin 2024)

25,3%

d'énergies renouvelables

Notre portefeuille immobilier suisse se chauffe aux énergies renouvelables.



74,7%

de combustibles fossiles

Nous voulons continuer à réduire la part de combustibles fossiles dans notre portefeuille immobilier suisse.

* Source: Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse (1990–2024), mis à jour en avril 2026, OFEV.

Objectif intermédiaire de réduction des émissions de CO₂e dépassé

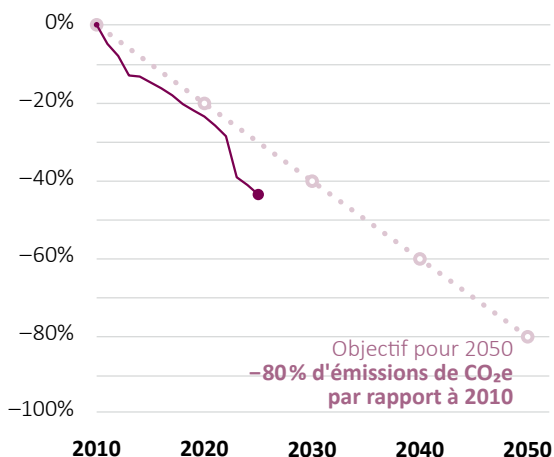
Dans la catégorie de placement Immobilier Suisse, la Fondation collective Vita a un impact positif:

- Par rapport à 2010, les émissions de CO₂e ont pu être réduites de 46,7 pour cent (situation fin 2024).
- L'objectif de réduire globalement les émissions de CO₂e de 40 pour cent avant fin 2024 par rapport à 2010 a donc été dépassé.
- La quasi-totalité des produits dans lesquels nous investissons ont participé au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB). L'un d'entre eux a obtenu une note de 4 étoiles (sur 5 étoiles possibles) au cours de l'année sous revue, et trois d'entre eux une note de 3 étoiles.
- Dans notre mandat Immobilier Suisse, tous les produits utilisés tiennent compte des critères ESG.
- Presque tous nos investissements dans le domaine de l'immobilier en Suisse ont un objectif de réduction des émissions de CO₂e.

En bonne voie: Immobilier Europe a un objectif clair

Le groupe de placement Immobilier Europe Direct (IED) est géré par le gestionnaire de portefeuille Schroder Real Estate. Schroder Real Estate participe au Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) depuis 2011. En 2025, le fonds a obtenu un score de 90 sur 100, ce qui lui a valu une note de 5 étoiles (sur 5). En septembre 2019, Schroder Real Estate a adhéré au Better Buildings Partnership (BBP): le gestionnaire de portefeuille a signé l'engagement sur le changement climatique et a publié «Pathway to Net Zero Carbon» en décembre 2020. Conformément à l'Accord de Paris, celui-ci documente l'engagement à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius. «Net Zero Carbon» est la prochaine étape logique. Dans ce contexte, Schroder Real Estate prévoit de réduire ses émissions de CO₂e de 38 pour cent d'ici fin 2029 et de 95 pour cent d'ici fin 2049 par rapport à fin 2023. Dans le cadre de ses engagements zéro net, Schroder Real Estate poursuit également les objectifs suivants:

- faire passer l'approvisionnement en électricité (contrôlé par le bailleur) entièrement aux énergies renouvelables d'ici 2025
- obtenir au moins la note «B» dans le certificat énergétique (Energy Performance Certificate EPC), qui mesure l'efficacité énergétique d'un bien immobilier (échelle de notation: A = le plus efficace à G = le moins efficace)
- obtenir au moins la note «Excellent» dans le Green Building Certificate de BREEAM ou un certificat équivalent
- minimiser les déchets d'exploitation.



-46,7%

d'émissions de CO₂e effectives
depuis 2010 dans Immobilier Suisse.

Immobilier USA fixe un objectif de réduction des émissions de CO₂e d'ici fin 2029

Le groupe de placement Immobilier USA a participé au GRESB pour la troisième année consécutive. Le fonds a obtenu 3 étoiles (sur 5) en 2025. Le groupe de placement s'efforce de doter tous les immeubles d'un certificat Green Building. Fin 2024, 85 pour cent du portefeuille avait déjà été certifié. Plus de la moitié des immeubles disposent d'une certification BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology). BREEAM est un système d'évaluation de la durabilité des biens immobiliers utilisé depuis 1990. L'objectif est de minimiser l'impact environnemental, d'améliorer la qualité de vie des utilisateurs et d'augmenter la valeur à long terme des biens immobiliers. BREEAM évalue de manière globale différents aspects tels que la consommation d'énergie et d'eau, le mode de construction et les matériaux, la santé et le confort des utilisateurs ainsi que l'impact écologique. Les autres immeubles possèdent des certifications selon le label américain et internatio-

nellement reconnu LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le WELL Building Standard pour les immeubles commerciaux et de bureaux et l'IREM Certified Sustainable Property. Les certificats Green Building évaluent la durabilité et la compatibilité environnementale des bâtiments. Ils visent à améliorer la qualité globale des bâtiments, à intégrer une approche de cycle de vie dans leur conception et leur construction et à promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies par le secteur de la construction. Un certificat atteste de cette performance.

Avec un âge moyen des immeubles de neuf ans, le portefeuille dispose d'une structure d'âge jeune. Le groupe de placement a désormais formulé un objectif de réduction des émissions de CO₂e: réduire d'ici fin 2029 les émissions de CO₂e de 8,3 pour cent par rapport à 2022.

«En tant qu'actionnaire active, nous incitons les entreprises à adopter une attitude respectueuse du climat dans leur activité. Plus de la moitié de nos placements en actions sont investis dans des entreprises ayant adopté l'engagement zéro net et défini des objectifs climatiques crédibles. Nous sommes convaincus qu'il est plus efficace d'initier des changements positifs que d'exclure des entreprises en bloc.»

Beatrice Stadler, gestionnaire d'investissement senior



2.3 Placements axés sur l'impact

La Fondation collective Vita investit dans des placements visant un impact positif mesurable sur l'environnement ou la société et dégagant un rendement financier positif. Dans ce cadre, nous tenons compte des 17 objectifs de développement durables (ODD) des Nations Unies.

Ces ODD sont la pièce maîtresse de l'agenda 2030. Nous veillons à générer une plus-value dans les domaines thématiques concordant avec nos valeurs. C'est la raison pour laquelle nous investissons en priorité dans les ODD suivants:



7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY
Entreprises du secteur des énergies renouvelables et toutes les entreprises dont les produits soutiennent l'efficacité énergétique



11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES
Prestataires de systèmes de transport public durables (comme les trains) ainsi que promoteurs de logements sûrs et durables



13 CLIMATE ACTION
Entreprises du secteur des énergies renouvelables ainsi que celles s'étant spécialisées dans les ajustements au changement climatique, comme par exemple les prestataires d'assurances contre les catastrophes naturelles

Avec les Green Bonds, vers une économie et une société climatiquement neutres

Depuis 2022, les Green Bonds font partie de notre stratégie de placement. Le volume d'investissement actuel s'élève à 420 millions de francs suisses. Les émetteurs de Green Bonds s'engagent à investir les moyens obtenus pour financer des projets environnementaux, par exemple pour les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique ou les bâtiments écologiques. Ceci nous permet de soutenir des projets propices au développement durable. Selon le rapport du gérant de fortune, les projets financés permettent de réduire les émissions de CO₂e de 137 tonnes par an et par million investi. En outre, 0,8 MW de capacités d'énergie renouvelable seront installés par million investi.

Environ 82 pour cent des projets financés se concentrent sur les énergies alternatives, l'immobilier durable, le transport à faibles émissions carbonées, l'efficacité énergétique et l'adaptation au climat. Ceci nous permet de contribuer aux objectifs de développement 7 «Énergie propre et abordable» et 13 «Mesures pour la protection du climat». Par ailleurs, 24 pour cent des projets sont étroitement liés aux défis et opportunités de l'évolution démographique.

82%

des projets financés

contribuent aux objectifs de développement 7 et 13.



420 millions

de francs investis

dans des Green Bonds depuis 2022.

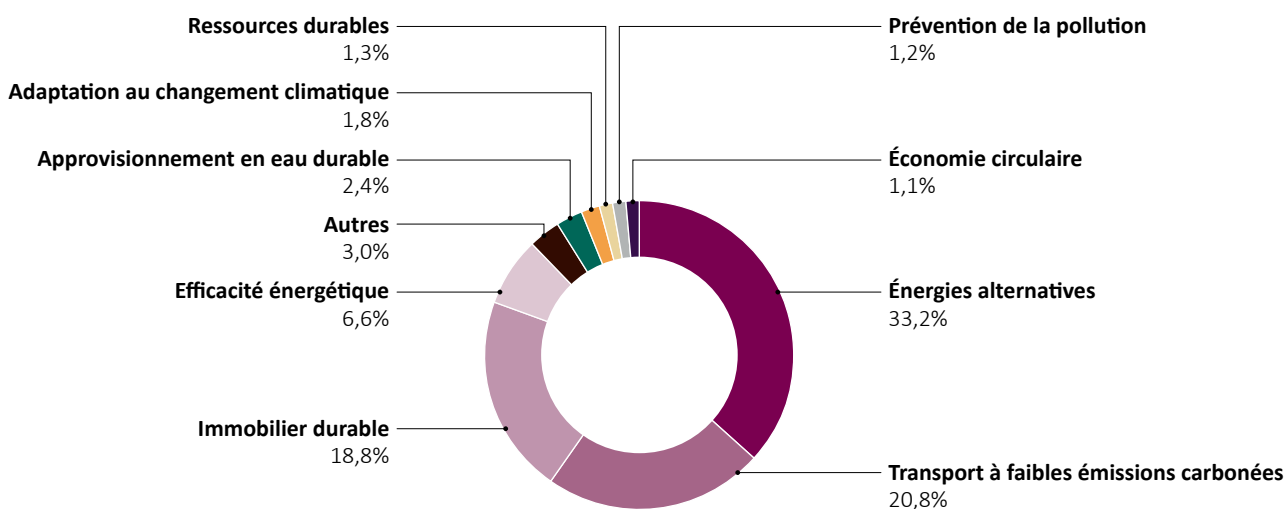


Énergie propre et abordable



Mesures pour la protection du climat

Répartition selon les projets



Annexe

Rapport ESG de l'ASIP

La Fondation collective Vita a mis tôt l'accent sur l'investissement durable. Outre le rapport de gestion, elle publie depuis 2020 un rapport de durabilité et un rapport de gouvernance.

Actionnaire active – Active Ownership

Exercice des droits de vote

		2025
Part des entreprises pour lesquelles un vote a eu lieu, mesurée en fonction du capital-actions investi:	Suisse	100,0%
	étranger	99,7%
Taux de refus des propositions du conseil d'administration (Management Proposals):	Suisse	17,5%
	étranger	11,9%

Engagement

		2025
Depuis 2021, nous sommes membres des initiatives suivantes:	<ul style="list-style-type: none">– Climate Action 100+– ISS International– Net-Zero Asset Owner Alliance	
Nombre d'entreprises auprès desquelles des engagements sont généralement pris en Suisse ou à l'étranger:		485

Décarbonation durable – Chiffres-clés relatifs au climat

Actions (36,5% du total des actifs)

		Taux de transparence II*	2025	Taux de transparence II*	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité pondérée (t CO ₂ e / million d'USD de recettes)	Scope 1 et 2	97,6%	90,8	96,3%	126,6
	Scope 3	97,2%	725,6	99,8%	760,3
Empreinte (t CO ₂ e / million d'USD de capital investi)	Scope 1 et 2	97,6%	58,4	96,3%	71,7
	Scope 3	97,2%	366,7	99,8%	361,9
Exposition aux combustibles fossiles: part de l'investissement dans les entreprises ayant des activités en:	charbon	97,6%	2,1%	96,3%	3,0%
	autres combustibles fossiles	97,6%	5,2%	96,3%	6,3%
Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements vérifiés en faveur du zéro net et des objectifs intermédiaires crédibles (base: SBTi-approved):		97,6%	52,7%	96,3%	49,1%

Obligations d'entreprises (5,9% du total des actifs)

		Taux de transparence II*	2025	Taux de transparence II*	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité pondérée (t CO ₂ e / million d'USD de recettes)	Scope 1 et 2	86,0%	125,3	88,8%	140,9
	Scope 3	66,4%	638,2	74,6%	644,8
Empreinte (t CO ₂ e / million d'USD de capital investi)	Scope 1 et 2	86,0%	67,3	88,8%	73,1
	Scope 3	47,5%	543,4	61,8%	inexistant
Exposition aux combustibles fossiles: part de l'investissement dans les entreprises ayant des activités en:	charbon	86,0%	2,9%	88,8%	3,5%
	autres combustibles fossiles	86,0%	5,1%	88,8%	0,1%
Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements vérifiés en faveur du zéro net et des objectifs intermédiaires crédibles (base: SBTi-approved):		86,0%	20,1%	88,8%	25,7%

Obligations convertibles (0,8% du total des actifs)

		Taux de transparence II*	2025	Taux de transparence II*	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité pondérée (t CO ₂ e / million d'USD de recettes)	Scope 1 et 2	89,7%	295,5	inexistant	inexistant
	Scope 3	73,0%	553,2	inexistant	inexistant
Empreinte (t CO ₂ e / million d'USD de capital investi)	Scope 1 et 2	89,7%	58,1	inexistant	inexistant
	Scope 3	71,5%	328,2	inexistant	inexistant
Exposition aux combustibles fossiles: part de l'investissement dans les entreprises ayant des activités en:	charbon	89,7%	7,3%	inexistant	inexistant
	autres combustibles fossiles	89,7%	7,3%	inexistant	inexistant
Part des investissements dans des entreprises ayant des engagements vérifiés en faveur du zéro net et des objectifs intermédiaires crédibles (base: SBTi-approved):		89,7%	23,0%	inexistant	inexistant

Immobilier suisse (14,4% du total des actifs)

		Taux de transparence II*	2024	Taux de transparence II*	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité énergétique (kWh / m ² EBF)	Scope 1	68,8%	65,2	inexistant	inexistant
	Scope 2	68,8%	25,8	inexistant	inexistant
	Scope 3	68,8%	inexistant	inexistant	inexistant
Intensité en CO ₂ (kg CO ₂ / m ² EBF)	Scope 1	68,8%	15,0	inexistant	inexistant
	Scope 2	68,8%	1,6	inexistant	inexistant
	Scope 3	68,8%	inexistant	inexistant	inexistant
Mix énergétique:					
– Énergies renouvelables		68,8%	25,3%	inexistant	inexistant
– Combustibles fossiles		68,8%	74,7%	inexistant	inexistant

Immobilier étranger (3,5% du total des actifs)

		Taux de transparence II*	2024	Taux de transparence II*	Benchmark
Émissions de gaz à effet de serre:					
Intensité énergétique (kWh / m ² EBF)	Scope 1	75,3%	8,1	inexistant	inexistant
	Scope 2	75,3%	63,1	inexistant	inexistant
	Scope 3	75,3%	79,8	inexistant	inexistant
Intensité en CO ₂ (kg CO ₂ / m ² EBF)	Scope 1	75,3%	1,6	inexistant	inexistant
	Scope 2	75,3%	7,7	inexistant	inexistant
	Scope 3	75,3%	10,7	inexistant	inexistant
Mix énergétique:					
– Énergies renouvelables		75,3%	57,4%	inexistant	inexistant
– Combustibles fossiles		75,3%	42,6%	inexistant	inexistant

* Taux de transparence II = taux de couverture.

Sources: Assetimmo, BCV, UBS, ISS, MSCI, S&P Global Trucost

Données des benchmarks:

- Actions: ETF sur l'indice MSCI All Country World Investable Market Index
- Obligations d'entreprises: Bloomberg Global Aggregate Corporate Index

Autres rapports de la Fondation collective Vita

→ Rapport de gestion 2025

→ Rapport de gouvernance 2025

Fondation collective Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
vita.ch